

Centrale de désenfumage - compacte - DAC 4408-M**24 V DC / 8 A / 2 lignes / 2 groupes de moteurs****Caractéristiques :**

Commande désenfumage - AdComNet ready.
Homologation selon EN 12101-10 et certification selon NF 537, développé selon ISO 21927-9.
Tension de sortie stabilisée.
Raccordement de 2 postes de commande de désenfumage max. par centrale.
Alimentation d'urgence par batterie pendant min. 72 h.
Charge de batterie à température contrôlée.
Contrôle de la charge et de l'état de la batterie.
Tentatives de réouverture désenfumage en cas d'échec.
Fonctions de désenfumage et de ventilation codifiables.
Possibilité de combiner une fonction de désenfumage / d'alarme à domicile.
Fonctions d'aération de confort.
Surveillance de ligne pour les courts-circuits et les interruptions.
Emplacement pour module additionnel.
Possibilité de raccordement de dispositifs d'alarme optiques et acoustiques.
Affichage de l'état par LED visible de l'extérieur.
Utilisable pour la ventilation quotidienne.
Durée de ventilation et largeur d'ouverture réglables.
Capteur de vent / pluie connectable sans module additionnel.

Caractéristiques techniques :

Alimentation : 230 V AC / 50 Hz / 240 VA
Puissance en veille : 4,5 W / 7 VA
Sortie : 24 V DC / 8 A
Surveillance du mode de service : Fonctionnement continu
Mode de service alarme / ventilation : Mode intermittent, 30 % (E.D)
facteur de marche
Type de protection : IP 32D
Plage de températures : -5 °C ... +40 °C
Ligne / Groupe : 2 / 2
Boîtier : Plastique
Couleur : Blanc (~ RAL 9016)
L x H x P : 310 x 310 x 100 mm
Type de batterie : Typ 8 (2x)
Poids : 57 kg

Contenu de la livraison :

Centrale dans boîtier en plastique avec porte en tôle d'acier, clé incluse, sans batteries (les batteries doivent être commandées séparément)

Marque : D+H
Type : DAC 4408-M
Réf. : 30.118.60

Quantité : pces Prix : EUR PT : EUR

<https://www.dh-partner.com/fr/fr/services/conception-et-etudes>

Informations importantes:

Cette description de produit ne constitue pas un cahier des charges. Il incombe au maître d'œuvre ou à l'architecte de veiller au respect des exigences du droit des marchés publics.

Le montage et la mise en service doivent être réalisés conformément aux instructions du fabricant.

Sous réserve de modifications techniques.